

Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

Le tétanos, la diphtérie et la coqueluche sont des maladies pouvant être évitées par la vaccination.

Le **tétanos** (ou trismus) est causé par une bactérie qui se trouve dans la terre, partout dans le monde. La bactérie pénètre le corps par une coupure ou une lésion cutanée et produit une toxine dangereuse dans les 3 à 21 jours. La toxine cause un raidissement douloureux des muscles du corps. Cette maladie est très grave si elle affecte les muscles contrôlant la respiration. En l'absence de traitement, 8 personnes sur 10 peuvent en mourir. Cette bactérie n'est pas contagieuse.

La **diphtérie** est une maladie grave qui est rare au Canada, mais qui sévit dans de nombreux pays partout dans le monde. Le bacille de la maladie se propage lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Il peut également se transmettre par contact direct avec la peau de la personne infectée. Les symptômes sont une légère fièvre, un mal de gorge, une difficulté à avaler, de la fatigue et une perte d'appétit. Une membrane d'un blanc grisâtre apparaît dans la gorge dans les 2 ou 3 premiers jours de la maladie, ce qui cause de graves problèmes comme l'obstruction des voies respiratoires et la suffocation. Dans les 2 à 5 premiers jours de la maladie, la bactérie produit une toxine dangereuse qui peut causer une défaillance cardiaque et une paralysie. En l'absence de traitement, une personne sur 10 peut en mourir.

La coqueluche est une infection bactérienne grave des poumons et de la gorge. La coqueluche peut entraîner une pneumonie, des convulsions, des lésions cérébrales ou même la mort. Ces complications se produisent le plus souvent chez les nourrissons. Le bacille de la maladie se propage rapidement lorsque la personne infectée tousse ou éternue ou encore par contact rapproché (face à face). La coqueluche cause des quintes de toux graves qui se terminent souvent par une longue inspiration sifflante. Cette toux, qui peut durer des mois, se produit le plus souvent durant la nuit. Un nourrisson sur 200 qui contracte la coqueluche peut en mourir.

Comment prévenir ces maladies?

- Faites-vous vacciner. Lorsque vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. : se laver les mains).

Qui peut se faire vacciner gratuitement?

- Les élèves de 8e année à qui l'on administre un vaccin de rappel (sauf s'ils sont vaccinés à l'âge de 11 ans).
- Les femmes enceintes (idéalement entre 27 et 32 semaines de gestation) même si elles ont déjà été vaccinées à l'âge adulte.
- Les adultes peuvent recevoir, une seule fois dans leur vie, une dose de ce vaccin à l'occasion du renouvellement du vaccin contre le tétanos (renouvelé tous les dix ans).
- Les fournisseurs de soins aux bébés de moins de 6 mois peuvent être admissibles à la vaccination s'ils ne l'ont pas déjà été à l'âge adulte.
- REMARQUE : Pour les jeunes enfants, l'immunisation contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche est combinée à d'autres vaccins tels que ceux de la poliomyélite et du Haemophilus influenza de type B. Ces vaccins sont administrés par une série d'injections.

Qui ne devrait pas être vacciné?

- Toute personne souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter à plus tard la vaccination. **Une maladie bénigne, avec ou sans fièvre, ne justifie pas d'éviter la vaccination.**
- Toute personne ayant eu des réactions pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection d'une dose du vaccin contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche ou à un de ses composants.
- Toute personne à qui l'on a administré un vaccin de rappel pour ces maladies, dans les 5 dernières années.
- Toute personne ayant contracté le syndrome de Guillain-Barré (GBS) dans les 6 semaines précédant la vaccination contre le tétanos. Ce syndrome est une affection rare qui entraîne l'affaiblissement voire la paralysie des muscles.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits très sûrs et efficaces. Il est bien plus dangereux de contracter l'une de ces maladies graves que de se faire vacciner.**
- Une douleur, une rougeur et une enflure au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent ressentir de la fatigue, des vertiges, une fièvre bénigne ou souffrir de maux de tête.
- Ces réactions sont légères et ne durent généralement qu'un jour ou deux.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la Clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

À qui devez-vous signaler toute réaction à l'injection?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou à votre médecin.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
- Vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé à cause d'un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

Références : Monographies des produits (BOOSTRIX®, 2018; ADACEL®, 2012).

Que contient le vaccin?

BOOSTRIX® est un vaccin qui contient de l'anatoxine tétanique, de l'anatoxine diphtérique et trois antigènes acellulaires purifiés anticoquelucheux (hémagglutinine filamenteuse et pertactine). Il contient également des sels d'aluminium et une solution saline. Ne contient ni thimérosal ni latex.

ADACEL® est un vaccin qui contient de l'anatoxine tétanique, de l'anatoxine diphtérique, des antigènes acellulaires anticoquelucheux (anatoxine coquelucheuse, hémagglutinine filamenteuse, pertactine et fimbriae (Fim) de types 2 et 3). Il contient également du phosphate d'aluminium, du 2-phénoxyéthanol ainsi qu'une quantité infime de formaldéhyde et de glutaraldéhyde. Ne contient ni thimérosal ni latex.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier ».